



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire
କାର୍ଯ୍ୟକାଳୀରୀ

Séance du Jeudi 30 Janvier 2020

Nombre de membres en exercice : **85**
Nombre de membres présents : **57**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **7**
Nombre de membres excusés : **0**
Nombre de membres absents : **21**

Date de convocation :
24 janvier 2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Vire le :
- 4 FEV. 2020

Et Publication le :
- 4 FEV. 2020

L'an 2020, le 30 janvier à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages à la mairie de Vire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le 24 janvier 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 24 janvier 2020.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

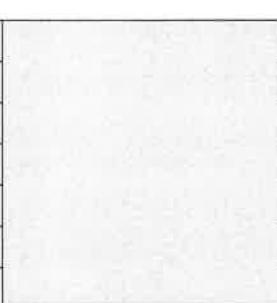
8 - Domaines de compétences par thèmes
8.8 - Environnement

Objet : Permanences Info Energie – Convention avec Biomasse Normandie

Noms des Conseillers	Présents	Excusés		Absents
		* <u>Représenté(e) par :</u> <i>(Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)</i>	* <u>A donné pouvoir à :</u> <i>(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</i>	

CONDE-EN-NORMANDIE				
M. Xavier ANCKAERT	x			
Mme Nathalie BOUILARD		X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	x			
M. Pascal DALIGAULT	x			
Mme Valérie DESQUESNE	x			
M. Jean ELISABETH	x			
Mme Najat LEMERAY	x			
M. Pascal VASTHIER				x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
LA VILLETTÉ					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Christiane PORTIER	x				
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MÈRE					
M. Jean-Pierre BINET	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. David MADELAINE					x
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET		x : représenté par M. Bernard BENOIST			
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Blaise MICARD					x
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Paul MASSUS		x : représenté par M. Jean-Claude RUAULT			
NOUES-DE-SIENNE					
M. Hervé BAZIN	x	X : M. Joseph FAINS			
M. Hervé DUPARD	x				
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS					
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT	x				
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par :</u> <i>(Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)</i>	* <u>A donné pouvoir à :</u> <i>(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</i>	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONT-BELLANGER					
Monsieur Christian MARIETTE	x				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Jean-Claude TROCHON	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Nicole BEHUE	x		X : Mme Nathalie DESMAISONS	X : Mme Nathalie DESMAISONS	X : Mme Nathalie DESMAISONS
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
Mme Nathalie DESMAISONS	x				
Mme Julie DUBOURGET					
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Gérard FEUILLET	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Sonja JAMBIN					
M. Jean-Marc LAFOSSE	x				
M. Edward LAIGNEL	x				
M. André LEBIS	x				
Mme Bérengère LEBOUCHER					
Mme Colette LESOUEF					
M. Claude MAIZERY					
Mme Natacha MASSIEU	x				
M. Michel MOISSERON					
Mme Monique PIGNE	x				
VALDALLIERE					
Mme Sarah ANNE	x		x	x	x
Mme Rolande BLIN					
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Hervé CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Josette GAUTREAU					

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Rémi LABROUSSE			X : Mme Sarah ANNE		
Mme Anita LAIR					x
M. Gilbert LOUIS	x				
M. Patrick POUPION	x				
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
M. Michel ROCA	x				
Mme Anne ROHEE					x
VIRE NORMANDIE					
M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE					x
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER					x
M. Serge COUASNON					x
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAISS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER			X : M. Gérard MARY		
Mme Nadine LETELLIER			X : Mme Nicole DESMOTTES		
Mme Catherine MADELAINE					x
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY	x				
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL					x
M. Régis PICOT					x
M. Gaëtan PREVERT					x
Mme Isabelle SEGUIN					x
M. Guy VELANY	x				
TOTAL	55		2	7	0
Nombre de Membres en exercice				85	
Nombre de conseillers présents				57	
Quorum				43	
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)				64	

M. Marc GUILLAUMIN donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Intercom de la Vire au Noireau prévoit dès 2020 la mise en place de Permanences Info Energie sur l'entier territoire de l'EPCI.

Soutenue par la Région Normandie, Biomasse Normandie anime depuis 2002 l'Espace Info Energie du Calvados. Cinq conseillers FAIRE (Faciliter Accompagner et Informer pour la Rénovation Energétique) sont déployés sur le Département ; ainsi notre EPCI pourra bénéficier dès 2020 de cette campagne lancée en 2018 par l'Etat et l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), dans le cadre du plan de rénovation énergétique des bâtiments.

Aussi, Biomasse Normandie propose de déployer un certain nombre d'actions concrètes, à destination des particuliers, sur notre territoire (cf. annexe 1 à la convention jointe) telles que :

- 1) Action 1 et 1 bis : permanences d'un conseiller (33 jours par an) soit 3 jours par mois sur 11 mois (hors mois d'août) réparties comme suit :

1^{er} mardi du mois :

- Matin : Condé-en-Normandie
- Après-midi : Valdallière

2^e mardi du mois :

- Matin : Souleuvre-en-Bocage
- Après-midi : Noues de Sienne

4^e mardi du mois :

- Journée entière : Vire Normandie

Un référent par territoire sera chargé de prendre les rendez-vous au moyen d'un outil informatique partagé fourni par Biomasse (formation à prévoir).

Ce nouveau dispositif débutera le mardi 04 février 2020 à Condé-en-Normandie.

- 2) Action 8 : Communication par thermographie infrarouge (100 habitations – saison hivernale 2020) – Action financée par les fonds LEADER jusqu'en 2020 (ne sera probablement pas renouvelée après 2020)

Il s'agira pour un cabinet spécialisé missionné par Biomasse de réaliser des photos thermographiques d'habitations. Il conviendra que l'EPCI désigne des secteurs denses d'habitat (3 secteur maximum).

La méthodologie :

- 3 courriers seront adressés aux habitants des secteurs définis préalablement :
 - a. Information sur l'opération
 - b. Information sur la date des prises de vues thermiques
 - c. Proposition de prise de rendez-vous avec le consultant (1/4 d'heure environ) pour venir retirer la photographie de son habitation à la permanence Info Energie (et communication sur l'espace Info Energie)

Les habitants intéressés par une rénovation thermique de leur habitation auront alors la possibilité de prendre un rendez-vous à la permanence Info Energie pour l'analyse de leur projet, plan de financement ...

- 3) Action 2 : Participation aux salons de l'habitat locaux (6 journées - 1 dimanche vaut 2 journées)

- Salon de Vire : 4 jours (dont un dimanche)
- Salon de Condé : 2 jours

- 4) Action 3 : Visites de maisons exemplaires (2)

Principe : 12 à 15 personnes par visite – Echange avec le propriétaire, en présence du maître d'œuvre, du rénovateur, du chauffagiste, ... qui auront accompagné, le cas échéant, le projet de rénovation.

Afin d'amplifier la communication sur SOLEIL14, cadastre solaire déployé par le SDEC sur le Département, en 2020, pourrait être proposée la visite d'une habitation équipée en photovoltaïque par exemple.

Cette action peut-être, au choix de l'EPCI, remplacée, tout ou partie, par une autre des actions « autres actions » (4, 5, 6 ou 7) proposées dans l'annexe à la convention.

Biomasse Normandie fournit à l'Intercom de la Vire au Noireau l'ensemble des outils de communications nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.

La subvention versée en 2020 par l'Intercom de la Vire au Noireau à Biomasse Normandie dans le cadre de cette convention s'élèverait à 5 900 € ; crédit à inscrire au Budget Primitif 2020 et suivant (c/6574). Si le dispositif évoluait entre 2020 et 2021 modifiant le montant de la subvention, un avenant à la convention signée serait alors proposé.

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Environnement » du 16 janvier et du Bureau Communautaire du 20 janvier 2020, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la proposition de convention 2020 (renouvelable 1 fois) à intervenir entre l'Intercom de la Vire au Noireau et Biomasse Normandie, jointe en annexe et à mettre en œuvre toutes dispositions liées à ce dispositif.

VOTE**Vote au scrutin ordinaire :**

Pour : **64** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER





Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



Convention de partenariat relative à l'animation INFO>ÉNERGIE sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau

Il est convenu entre :

Biomasse Normandie, représentée par son Directeur, M. Mathieu FLEURY, siège : 18 rue d'Armor – 14000 CAEN, ci-après désignée : **Biomasse Normandie**

ET

L'intercom de la Vire au Noireau, représentée par son Président, M. Marc ANDREU-SABATER siège : 2 rue des Halles, 14 500 VIRE, ci-après désignée : **l'Intercom de la Vire au Noireau**.

Préambule :

Dans le cadre du Plan de Rénovation énergétique des bâtiments, l'État et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) ont lancé le 10 septembre 2018 une grande campagne nationale pour mobiliser les français et les acteurs publics et privés en faveur de la rénovation énergétique. Cette campagne, baptisée FAIRE (Faciliter Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique), a pour objectifs :

- de rendre visible un « service public » d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat pour les citoyens (400 « espaces conseil » sur le territoire national, dont les Espaces INFO>ÉNERGIE pilotés par l'ADEME),
- d'entraîner l'ensemble des acteurs publics et privés dans la rénovation.

Soutenue par la Région Normandie, Biomasse Normandie anime depuis 2002 l'Espace INFO>ÉNERGIE du Calvados. Les 5 conseillers FAIRE ont désormais pour rôle de répondre aux questions (techniques, financières ou juridiques) de tous les calvadosiens concernant la maîtrise de l'énergie, la rénovation énergétique et les énergies renouvelables.

Dans ce cadre Biomasse Normandie propose à l'Intercom de la Vire au Noireau de déployer un certain nombre d'actions concrètes, à destination des particuliers, sur son territoire.

Par ailleurs, en complément des financements ci-dessus, Biomasse Normandie a sollicité les fonds LEADER pour accompagner le déploiement d'un service de proximité sur le périmètre couvert par le GAL (Groupement d'Actions Locales) du Bessin au Virois. Le programme de base déployé sur chaque

EPCI du GAL sera constitué d'une journée de permanences Espace INFO>ENERGIE par mois et d'une opération de communication par thermographie infra rouge de façades.

Au regard de ses compétences, de sa volonté d'inscrire le territoire dans une trajectoire de transition énergétique marquée notamment par la mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), l'**Intercom de la Vire au Noireau** souhaite soutenir cette démarche à travers le versement d'une subvention.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'accompagnement des particuliers sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat, dans le cadre du dispositif INFO>ÉNERGIE cofinancé par l'ADEME et la Région Normandie.

Article 2 : Engagements réciproques

Biomasse Normandie s'engage à assurer sur le territoire de l'**Intercom de la Vire au Noireau** :

- des permanences d'un conseiller pour accueillir le public, au rythme de 3 journées par mois, exception faite de la période de Noël et du mois d'août, réparties sur 5 bassins de vie.
- l'organisation de plusieurs (1 à 3) actions de sensibilisation des particuliers (Visites de maisons, réunions publiques...) à la rénovation énergétique et aux énergies renouvelables. En 2020 ces actions pourront être choisies pour accompagner la mise en place du cadastre solaire sur le territoire (Soleil 14),
- l'organisation et la réalisation d'une opération de communication basée sur la thermographie des façades (100 maisons en zone dense), sous réserve du co-financement par le fonds LEADER.
- la tenue d'un stand et la participation lors de salons de l'habitat organisés sur le territoire.

Le programme pourra être modifié sur accord des parties en fonction des conditions observées sur le terrain. De plus, des actions complémentaires pourront être proposées (thermographies) et mises en œuvre.

L'Intercom de la Vire au Noireau s'engage à :

- mettre à disposition de Biomasse Normandie un espace permettant aux conseillers FAIRE de recevoir le public en toute confidentialité,
- communiquer sur les actions de Biomasse Normandie afin d'assurer une fréquentation optimale aux permanences,
- verser une subvention dont les montants sont précisés à l'article 5.

Article 3 : Prise d'effet et durée de la convention

Cette convention entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et est établie pour une durée de 12 mois, reconductible une fois expressément.

Dans l'hypothèse d'une reconduction, les engagements financiers de la collectivité sur la nouvelle période devront être préalablement définis et acceptés.

Article 4 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception et à tout moment en respectant un délai de préavis de 2 mois.

Article 5 : Dispositions financières

Le montant de la subvention attribuée par la collectivité s'élève à 5 900 € nets pour 2020.

Les modalités de calculs de ce montant sont présentées dans l'annexe 1.

Le financement d'actions complémentaires pourra être envisagé par accord des parties, formalisé dans un avenant.

Article 6 : Modalités de versement

Une avance de 50 % du montant correspondant à l'année 2020, soit 2950€ sera versée par l'Intercom de la Vire au Noireau à Biomasse Normandie à la signature de la présente convention.

Le solde sera versé à échéance de la période des 12 mois.

Article 7 : Evaluation des actions

Un bilan d'activités incluant le suivi statistique des contacts du territoires et recensant les actions réalisées sera présenté chaque fin d'année à l'Intercom de la Vire au Noireau.

Article 8 : Modifications de la convention

Toute modification de la convention et notamment le financement d'actions complémentaires sera établie par avenant.

Exception est faite quant au programme indiqué qui pourra être modifié sur accord des parties en fonction des conditions observées sur le terrain et si elles n'ont pas d'incidences financières.

Article 9 : Annexes à la convention

La présente convention comporte une annexe constituée du contenu des actions (cf. article 2)

Fait en deux exemplaires à Caen, le 19 novembre 2019

M. Marc ANDREU-SABATER

Président

l'Intercom de la Vire au Noireau

Mathieu FLEURY

Directeur

Biomasse Normandie

Annexe 1 : Modalités de calcul du montant de la subvention 2020

Services proposés		Vire au Noireau 2020		
		PU (€)	Qté/an	Total (€)
BASE	Action 1 : Permanences d'un conseiller sur votre territoire (11 journées par an)	<i>Forfait LEADER</i>		1 000 €
	Action 8 : Communication par thermographie infrarouge (100 maisons)			
Actions Phares	Action 1 bis : permanences complémentaires (en jours)	150 €	22	3 300 €
	Action 2 : Participation aux salons de l'habitat locaux	150 €	6	900 €
	Action 3 : Visites de maisons exemplaires	350 €	2	700 €
Autres actions	Action 4 : Réunion d'information publique	350 €		- €
	Action 5 : Information des professionnels locaux	350 €		- €
	Action 6 : Visites de sites exemplaires	350 €		- €
	Action 7 : Sensibilisation des agents de la collectivité	350 €		- €
	Action 9 : Accompagnement de copropriétés	1 000 €		
Total € nets de taxes		5 900 €		